

Haut-Karabagh: le tournant de Choucha?

Description

Un tournant serait intervenu le 8^e novembre dans les combats qui opposent depuis le 27^e septembre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, avec la prise revendiquée par le président azerbaïdjanais Ilham Aliyev de la ville stratégique de Choucha (Chouchi en arménien). Les troupes de Bakou ont atteint il y a quelques jours cette ville extrêmement symbolique pour l'Azerbaïdjan, considérée comme l'une des capitales culturelles du peuple azéri, peuplée à 70% par des Azéris à l'époque soviétique. Si la prise de cette ville-forteresse, construite sur une colline dominant la vallée de Karkatcha, est confirmée (ce que le ministre arménien de la Défense nie pour le moment), cela signifie que la « capitale » de l'Artsakh, Stepanakert (Khankendi en azéri) est désormais portée des canons de l'armée azerbaïdjanaise. La plupart des habitants ont déjà fui la ville, mais quelques milliers de personnes y résident encore, terrés dans des abris anti-aériens de fortune. Depuis le dimanche 8 au matin, on assisterait à un exode massif en direction de l'Arménie.

La principale route reliant l'Arménie au Haut-Karabagh (le corridor de Latchine), sur laquelle se situe Choucha, se trouve aussi depuis quelques jours au centre des combats. Si les forces armées azerbaïdjanaises prennent le contrôle de cette route stratégique, la République autoproclamée de l'Artsakh se trouvera quasiment coupée de l'Arménie, alors qu'un ravitaillement régulier du Haut-Karabagh par la seule route du Nord, qui serpente dans les montagnes et se trouve soumise régulièrement aux bombardements de l'artillerie azerbaïdjanaise, paraît périlleux.

Déjà, les combats se situeraient entre Choucha et Stepanakert.

Il est possible que Bakou ait décidé d'accélérer l'offensive, ayant notamment en tête la date du 9^e novembre, « Journée du drapeau national » en Azerbaïdjan : la prise de Choucha tomberait à pic pour les autorités azerbaïdjanaises.

Sources : Caucasus Watch, Eurasianet, Jam News.

date créée

08/11/2020

Champs de Métier

Auteur-article : Hubert-Félix Delattre